

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.851
15 juin 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT CINQUANTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 juin 2000, à 10 h 15

Président : M. Jean Lint (Belgique)

Le PRÉSIDENT : Je déclare ouverte la 851^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme vous le savez, le Président Hafez El Assad de la République arabe syrienne est décédé samedi dernier après avoir présidé aux destinées de son pays pendant 30 années. La disparition de ce dirigeant, qui a grandement contribué à la stabilité de son pays, est une grande perte pour le peuple syrien, pour le monde arabe et l'ensemble de la région. En cette triste circonstance, je voudrais exprimer, au nom de la Conférence et en mon nom propre, nos sentiments de sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple syriens. J'invite la Conférence à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du défunt.

* * *

L'Ambassadeur Mounir Akram du Pakistan a souhaité prendre la parole au nom du Groupe des 21 à cette occasion.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, les membres du Groupe des 21 adressent leurs sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République arabe syrienne, à l'occasion du triste décès du Président Hafez El Assad.

Le Président Assad a servi son pays durant trois décennies. Au cours de cette période, il a inlassablement œuvré pour le bien-être de son pays et de son peuple, et a habilement dirigé la Syrie dans des circonstances difficiles et périlleuses. Sous sa direction éclairée, la Syrie est devenue un membre influent de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, d'autres organisations et, plus généralement, de la communauté des nations. La perspicacité politique et les qualités d'homme d'État du Président Hafez El Assad ont été reconnues par l'ensemble de la communauté internationale. Sa contribution a été jugée essentielle pour l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

Monsieur le Président, le Groupe des 21, dont la Syrie est aussi un membre influent, partage la tristesse et le deuil du peuple syrien, et lui souhaite force et courage pour surmonter l'irréparable perte que constitue le décès du Président Hafez El Assad.

M. AL-HUSSAMI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la créativité dont vous faites preuve dans la conduite des travaux de la Conférence du désarmement et pour les efforts énergiques que vous avez entrepris pour nous permettre de saisir toutes les chances de parvenir à un accord sur un programme de travail grâce auquel la Conférence du désarmement pourrait enfin progresser dans l'exercice du mandat de la plus haute importance que lui a confié la communauté internationale. Qu'il me soit également permis de vous exprimer, ainsi qu'à tous les membres de la Conférence, notre gratitude la plus profonde pour la minute de silence que vous avez pris l'initiative d'observer en hommage à la mémoire du défunt Président syrien Hafez El Assad. Nous tenons à vous témoigner, ainsi qu'à l'Ambassadeur Mounir Akram, représentant du Groupe des 21, notre sincère gratitude pour les paroles émouvantes que vous nous avez adressées après cette perte tragique pour la Syrie. Ma délégation remercie chacun d'entre vous pour vos témoignages de

(M. Al-Hussami, République arabe syrienne)

sympathie en ce triste moment où la Syrie, la région et le monde entier viennent de perdre un dirigeant de tout premier plan, qui a consacré toute sa vie au développement d'une Syrie moderne, à l'élimination de toutes les armes de destruction massive de la région et à la recherche d'une paix fondée sur la justice dans le cadre de laquelle le droit international et les résolutions seraient respectés, paix qui ouvrirait la voie à l'établissement de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans toute la région.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour sa déclaration et les paroles aimables adressées à la présidence. J'ai sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant du Japon, l'Ambassadeur Noboru.

M. NOBORU (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, alors que nous vivons des instants cruciaux. Je suis convaincu que votre habileté permettra à la Conférence de surmonter ses récentes difficultés et de trouver le moyen d'accomplir la tâche qui lui a été confiée. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Nous adressons également nos salutations au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Vladimir Petrovsky, ainsi qu'à son adjoint expérimenté, M. Abdelkader Bensmail.

Puisque c'est la toute première fois que je fais une déclaration, je profite de l'occasion pour vous dire à quel point je suis honoré de me trouver ici en tant que représentant du Japon et de travailler en compagnie de collègues aussi éminents, pour une cause aussi noble.

Je commencerai par dire comment nous analysons les résultats de la Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue le mois dernier à New York. Il est vraiment remarquable que les États parties au TNP soient parvenus à un consensus sur un document qui couvrirait tous les aspects du Traité, alors qu'on disait le contexte global en matière de sécurité plutôt défavorable à la tenue de cette conférence. Ce large accord n'aurait pas été possible sans les efforts laborieux consentis par l'ensemble des États parties pour rapprocher leurs positions.

Le document final adopté par la Conférence d'examen a clairement démontré que tous les États parties au TNP étaient véritablement déterminés à promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Les États parties ont, par ailleurs, souligné que le régime du TNP devait être encore renforcé pour parvenir à cet objectif. De plus, le processus qui a conduit à cet accord a prouvé qu'une ferme volonté politique d'aller de l'avant pouvait susciter un rapprochement des positions.

Par conséquent, le Gouvernement japonais voit dans les résultats de la Conférence d'examen une réalisation très importante, et espère sincèrement que cet événement contribuera à faciliter d'autres efforts de désarmement entrepris dans le cadre d'autres organes ou instances, tels que la Conférence du désarmement.

(M. Noboru, Japon)

Pour ce qui est de la Conférence du désarmement, j'aimerais m'arrêter plus particulièrement sur deux accords intéressants concernant les prochaines phases du désarmement nucléaire. Le premier porte sur la nécessité d'entamer sans plus attendre les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, négociations qui devraient aboutir dans les cinq années à venir. Le deuxième porte sur la nécessité de constituer, au sein de la Conférence du désarmement, un organe subsidiaire appropriée, ayant pour mandat de traiter des questions relatives au désarmement nucléaire. Les vives exhortations adressées à la Conférence du désarmement pour qu'elle mène à bien ces deux entreprises ont été formulées de façon consensuelle par les États parties au TNP, c'est-à-dire par l'immense majorité des membres de la communauté internationale. À présent, il appartient à la Conférence du désarmement de franchir un pas décisif pour donner concrètement suite à cet appel mondial. Pour y parvenir, nous devons impérativement nous mettre immédiatement d'accord sur un programme de travail et tirer le meilleur parti possible de l'impulsion donnée par la Conférence de New York.

Si nous ne le faisons pas, le monde ne comprendra pas pourquoi la Conférence du désarmement continue à se complaire dans l'inaction. Il est évident que nous ne pouvons plus nous permettre de perdre davantage de temps en discussions de procédure.

À cet égard, ma délégation apprécie tout particulièrement les efforts vigoureux que vous avez faits en tant que Président de la Conférence pour rapprocher les positions des différents groupes concernant le programme de travail. Je suis convaincu qu'ils seront couronnés de succès dans un proche avenir. Pour ce qui est du programme de travail, nous pensons, premièrement, qu'il doit reposer sur les propositions formulées au cours des sessions précédentes qui suscitent déjà un soutien important et, deuxièmement, que ces propositions devaient être affinées de façon à prendre en compte les faits récents, notamment les résultats de la Conférence d'examen du TNP.

Permettez-moi d'aborder brièvement trois aspects importants du programme de travail.

En premier lieu, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constitue une priorité aux yeux du Japon. Comme je l'ai déjà dit, nous nous félicitons de l'approbation unanime de l'idée selon laquelle la négociation d'un tel traité devrait commencer immédiatement, sur la base de ce que l'on a appelé le "mandat Shannon".

En 1998, le Comité spécial sur un traité concernant l'arrêt de la production a été constitué et s'est réuni à deux reprises, sous la présidence de l'Ambassadeur Moher, du Canada. Cette année-là, plusieurs États membres de la Conférence du désarmement, dont le Japon, ont organisé, en marge de la Conférence, des ateliers et des séminaires destinés à stimuler et dynamiser les négociations. De nombreux diplomates et experts venus des capitales ont pris part à des discussions sérieuses portant sur des éléments essentiels du futur traité. Ces discussions ont montré que les négociations allaient être éminemment complexes, tant politiquement que techniquement. C'est entre autres pour cette raison qu'il importe de commencer immédiatement d'intenses négociations, si nous voulons achever notre travail d'ici cinq ans.

(M. Noboru, Japon)

Compte tenu du temps qui sera nécessaire pour négocier le traité, puis pour qu'il entre en vigueur, il importe que les États qui produisent ou ont produit des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires observent, durant toute cette période, un moratoire sur cette production. Nous nous félicitons des moratoires déjà annoncés par certains États et appelons les autres États concernés à suivre l'exemple.

Il est regrettable qu'aucune négociation sur un traité concernant les matières fissiles n'ait eu lieu depuis la fin de la session de 1998. Le Japon s'efforce de préciser sa position en menant des consultations bilatérales avec les pays concernés. Je me contenterai à ce stade de présenter les principes essentiels que nous défendons à propos de ces négociations : premièrement, le traité devra être applicable au niveau mondial; deuxièmement, le traité devra être non discriminatoire; troisièmement, les mesures de vérification devront être peu coûteuses et efficaces; quatrièmement, le traité ne devra en aucune façon limiter l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; cinquièmement, la question des stocks devra être réglée soit parallèlement aux négociations, soit dans le cadre de négociations ultérieures. J'espère avoir prochainement l'occasion de développer chacun de ces principes dans le cadre d'un comité spécial.

Le deuxième aspect relatif à notre programme de travail sur lequel je souhaite mettre l'accent aujourd'hui concerne le fait que le consensus qui s'est dégagé à New York sur la nécessité de créer un organe subsidiaire chargé de traiter du désarmement nucléaire constitue une avancée importante. Au moment où nous nous efforçons de concrétiser cette avancée en mettant au point un véritable mandat, j'espère sincèrement que tous les membres de la Conférence du désarmement, plus particulièrement les États dotés d'armes nucléaires, feront preuve de souplesse et d'un esprit de coopération.

Sur cette question essentielle, permettez-moi de réaffirmer la position qui est depuis longtemps celle mon Gouvernement : les progrès du désarmement nucléaire exigent des mesures unilatérales, bilatérales et multilatérales qui se complètent et se renforcent mutuellement. Par ailleurs, la perspective d'un désarmement nucléaire et les progrès réalisés en la matière ont une incidence directe et indirecte sur la paix et la sécurité mondiales. C'est la raison pour laquelle nous sommes profondément convaincus que le rôle des instances multilatérales traitant du désarmement ne doit pas être sous-estimé, même si nous apprécions beaucoup tous les efforts unilatéraux et bilatéraux de désarmement nucléaire faits par les États dotés d'armes nucléaires.

À en juger par les discussions de procédure que la Conférence du désarmement a consacrées à cette question au cours des dernières sessions, il nous semble que les travaux de cet organe subsidiaire contribueraient plus efficacement à la réalisation des objectifs recherchés s'ils étaient précédés d'échanges de vues et d'informations et si nous examinions plus avant les possibilités de prendre des mesures concrètes. Dans cette perspective, nous estimons que la proposition de la présidence est bien formulée et qu'elle nous permettra d'aboutir à un accord.

Le troisième aspect de notre programme de travail sur lequel nous devons nous mettre d'accord est celui de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Japon ne considère pas qu'il y ait en ce moment une course aux armements dans l'espace ou un danger

(M. Noboru, Japon)

imminent en la matière. Il est vrai cependant que les instruments juridiques internationaux existants ont été adoptés il y a déjà bien des années. Face aux avancées de la technologie, nul ne peut contester la nécessité de s'interroger sur la possibilité de prendre des mesures visant à prévenir une telle course.

Comme vous vous en souvenez probablement encore, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a été créé, puis reconstitué d'année en année de 1985 à 1994. Diverses idées et propositions intéressantes ont été formulées lors des discussions qu'il a tenues. Il convient cependant de souligner qu'il n'y a eu convergence de vues sur aucune de ces propositions spécifiques. Il semble donc prématuré d'entamer des négociations sur cette question. Il serait en revanche judicieux et logique de commencer par des discussions susceptibles de déboucher sur une ou plusieurs mesures à examiner en profondeur. Cette idée est bien exprimée dans la proposition présidentielle, et ma délégation est disposée à examiner le mandat sur la base de cette proposition.

Je suis pratiquement un nouveau venu à la Conférence, et je vais peut-être dévoiler mon ignorance sur les aspects relativement complexes de ce qui se passe dans les coulisses de la Salle du Conseil en me risquant à faire part de mes impressions. Dès que j'entre dans cette salle, j'ai toujours l'impression que nous sommes tous debout en train de parler entre nous près de la porte, au lieu de nous asseoir pour discuter et négocier sérieusement sur des questions de fond. Il est naturel que nous ayons différents points de vue, et nous devrions les expliquer dans le cadre de discussions ouvertes, mais, si nous continuons à nous retrancher derrière nos divergences de vues pour justifier notre incapacité de commencer un travail de fond, la Conférence du désarmement demeurera paralysée et sa crédibilité sera de plus en plus érodée.

On dit souvent que la Conférence du désarmement est le meilleur club de la ville, et je suis très heureux d'en faire partie. Pourtant, ce club n'a certainement pas été créé pour que ses membres donnent libre cours à l'autosatisfaction. Mettons-nous vraiment au travail et répondons aux attentes de la communauté internationale. Nous devons, pour ce faire, apporter un appui sans faille et une coopération déterminée à notre Président, qui s'efforce de dégager un consensus sur notre programme de travail.

Monsieur le Président, soyez assuré de la confiance absolue et de la coopération sans réserves de ma délégation.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant du Japon pour sa déclaration et pour ses paroles aimables adressées à la présidence.

D'autres délégations souhaiteraient-elles prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas.

(Le Président)

Avant de lever cette séance, je voudrais vous informer que, tenant compte de l'urgence attachée par tous au commencement des travaux de fond de la Conférence comme l'a encore rappelé mon collègue japonais, je poursuis des consultations intenses en vue de promouvoir un consensus sur le programme de travail de la Conférence. À cet effet, au cours des consultations présidentielles d'hier j'ai demandé aux coordonnateurs des groupes de bien vouloir porter à l'attention de leurs membres respectifs une proposition contenant les principaux éléments d'un projet de programme de travail. J'exprime l'espoir que toutes les délégations l'examineront dans un esprit de compromis et qu'elles me communiqueront leurs réactions par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs lors des consultations présidentielles de mercredi prochain.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 22 juin 2000 à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 40.
